

ACTION LOGEMENT SERVICES

—
PRÉSENTATION INVESTISSEURS
FÉVRIER 2022



ActionLogement 
SERVICES

ALS – Disclaimer Présentation Investisseurs

IMPORTANT :

Le présent document (la « **présentation** ») a été préparé par Action Logement Services (la « **Société** ») et les éléments, données et prévisions qu'il contient sont communiqués uniquement à titre d'information de manière confidentielle aux participants à la présentation.

La présentation ne peut en aucun cas être reproduite, redistribuée ou communiquée, directement ou indirectement, intégralement ou en partie, à toute personne tierce à ses destinataires d'origine par courriel ou par tout autre moyen de communication sauf accord préalable de la Société. Elle ne peut être reproduite, publiée, intégralement ou en partie, sur quelque support et pour quelque raison que ce soit sauf accord préalable de la Société.

Les informations contenues dans la présentation constituent pour partie une synthèse des informations afférentes aux résultats de la Société et à sa situation financière, susceptible d'être incomplète. Des informations complémentaires et exhaustives sont disponibles au sein des communications financières de la Société publiées sur son site internet (<https://groupe.actionlogement.fr/reactions-investisseurs>), notamment le document d'information établi dans le cadre du programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) de la Société (le « **Document d'Information** »).

Sauf indication contraire au sein de la présentation, les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Les données de marché et certaines prévisions incluses dans cette présentation proviennent d'études et d'estimations internes, ainsi que de rapports et d'études externes, d'informations accessibles au public et de publications du secteur.

La Société, ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, directeurs, dirigeants, conseils, employés et représentants ne font aucune déclaration et n'octroient aucune garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces données et prévisions, et de manière générale à l'égard du caractère complet ou exact des informations ou opinions contenues dans la présentation.

La Société, ainsi que ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, directeurs, dirigeants, conseils, employés et représentants n'engagent aucune responsabilité (par négligence ou quelque cause que ce soit) à l'égard de tout préjudice résultant du contenu de la présentation, son utilisation ou son interprétation.

Certaines informations contenues dans cette présentation ne sont pas factuelles, mais constituent des énoncés prospectifs fondés sur les objectifs, la stratégie de la Société et des hypothèses et prévisions actuelles y compris, sans s'y limiter, des hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et l'environnement dans lequel la Société exerce ses activités.

Les énoncés prospectifs ne sont donnés qu'à titre d'illustration et ne sont valables qu'à la date de cette présentation et ne garantissent pas le rendement futur de la Société. Leur réalisation effective est assujettie à divers risques connus et inconnus, à des incertitudes et d'autres facteurs dont bon nombre sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels, les résultats de l'industrie ou d'autres événements diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou suggérés dans ces énoncés prospectifs.

Les risques et incertitudes comprennent les facteurs de risques relatifs à la Société et ses activités et aux titres de la Société, tels que décrits ou identifiés au chapitre "Facteurs de risques" du Document d'Information.

Les informations contenues dans cette présentation sont sujettes à modification sans préavis, elles peuvent être incomplètes ou condensées ; sous réserve de toute exigence légale, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision des énoncés prospectifs la concernant, concernant ses filiales, sociétés affiliées et/ou parties liées, inclus dans cette présentation afin de refléter tout changement des attentes ou tout changement d'événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés prospectifs sont basées.

La présentation ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à acheter tout titre de la Société, ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de tout titre de la Société dans toute juridiction. Ce document ne constitue pas une description exhaustive des modalités d'une offre qui ne pourrait être réalisée, et ne constitue pas un contrat ou un quelconque engagement. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ou de souscrire des titres émis par la Société doivent prendre toute décision d'achat ou de souscription sur la seule base des informations contenues dans le Document d'information.

La communication de cette présentation peut être empêchée dans certains Etats par les lois et réglementations applicables. Cette présentation, sa communication et son utilisation n'est pas destinée aux personnes ou entités citoyennes, résidentes, ou localisées dans toute localité, Etat, pays ou autre juridiction où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation, ou qui nécessiterait un enregistrement ou une licence dans cette juridiction.

Cette présentation, ni aucune copie de celle-ci ne peut être prise, transmise ou distribuée, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie ou en Afrique du Sud.

Les titres de la Société ne seront offerts au public dans aucune juridiction. L'offre et la vente des titres de la Société font l'objet de restrictions décrites dans le Document d'information, notamment dans sa section « *Souscription et vente* ».

Action Logement Services (ALS), une agence française finançant le logement social

1

Un acteur unique, avec une **mission d'intérêt général**, au service du **financement des politiques publiques** en faveur du **logement** en France

2

- Statut : **Société de Financement**
- **Gouvernance paritaire** des syndicats de salariés et d'employeurs (les *Partenaires Sociaux*) avec la présence de commissaires du gouvernement
- **Supervision par les organes de contrôle de l'État** (ACPR, ANCOLS, Cour des Comptes)


3

- **Notation en ligne avec l'État français**
 - **Aa2** (Stable) par Moody's
 - **AA** (Négative) par Fitch
- **Ratio CET1** : 73%¹
- **Fonds propres** : 12,0 Md€¹

4

- **Ressource stable** : la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
- Imposée, par la loi, aux entreprises privées
- Depuis 1953

5

- **Programme 100% durable**
- Aligné avec les standards de l'ICMA
- Second Party opinion de 
- Vérification annuelle indépendante jusqu'à allocation complète des fonds

Sommaire

1. Action Logement Services au sein du groupe Action Logement	4
2. Activités d'Action Logement Services	12
3. Stratégie de financement	20
4. Cadre d'émission d'obligations durables	27
5. Annexes	35



1

**ACTION LOGEMENT SERVICES
AU SEIN DU GROUPE ACTION LOGEMENT**



- ◆ Une vocation : **faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi**
- ◆ Un objectif **d'intérêt général**, un groupe au service des politiques publiques du logement
- ◆ Collecte de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, la **PEEC**, versée par les entreprises du secteur privé



Mission 1

- ◆ **Accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel et professionnel**, en proposant des services (attribution de logement sociaux et intermédiaires, caution locative, etc.), et des aides financières (prêts, subventions) facilitant l'accès au logement et donc à l'emploi



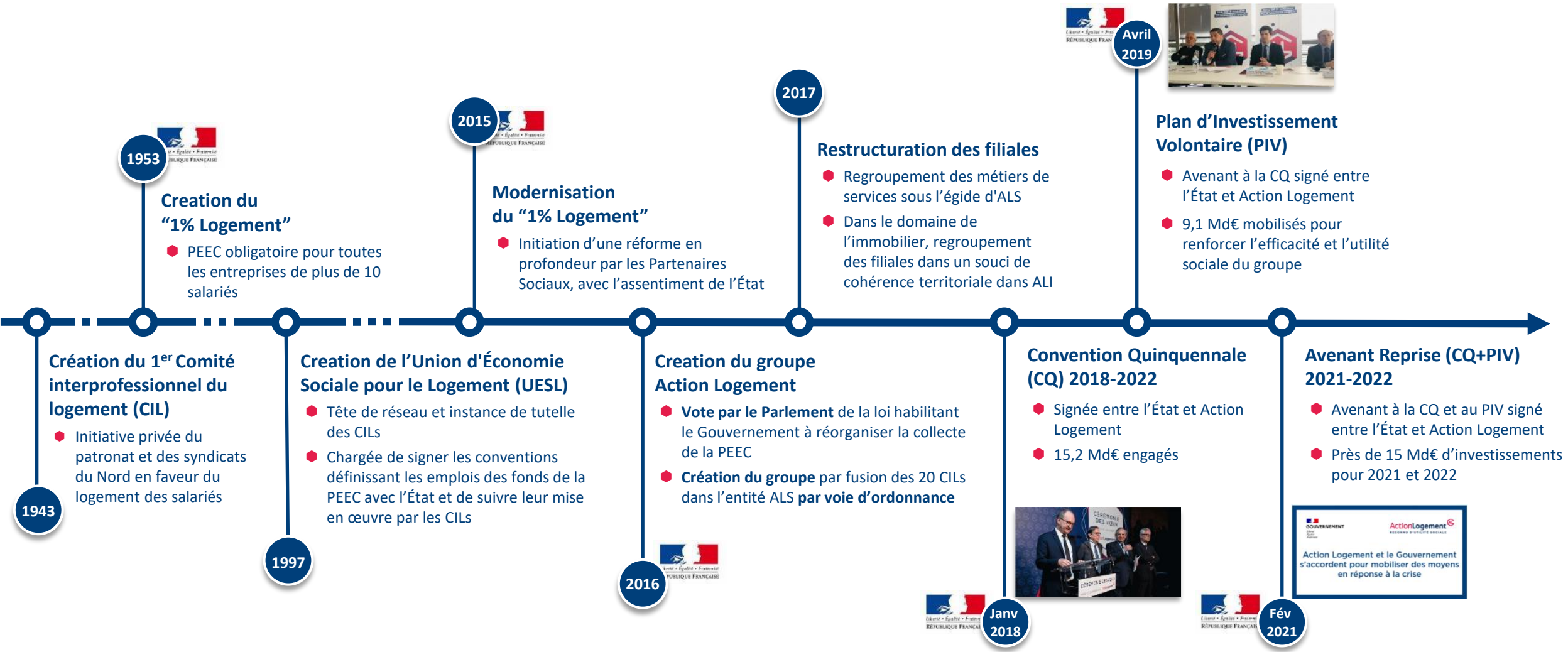
Mission 2

- ◆ **Financer des logements sociaux et intermédiaires**, prioritairement dans les zones à forte tension immobilière, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société et de mixité sociale



Mission 3

- ◆ **Financer les politiques du logement** en France et **accompagner leur mise en œuvre** en lien avec les collectivités locales



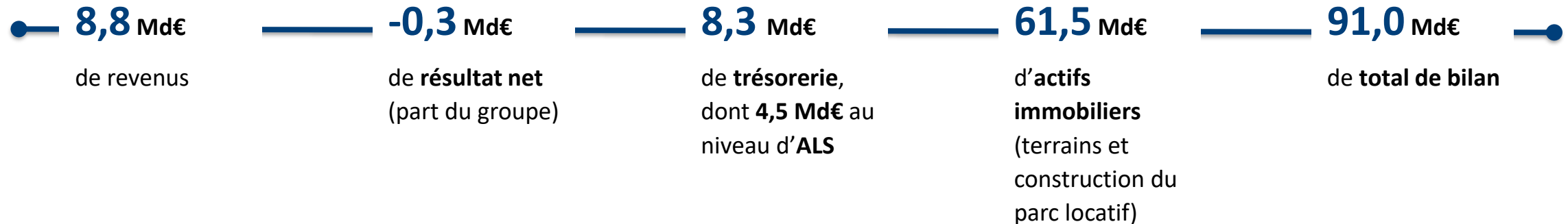
Le groupe Action Logement a une envergure à la hauteur de ses missions

1^{er} patrimoine de logements sociaux et intermédiaires en France avec environ 1 million de logements

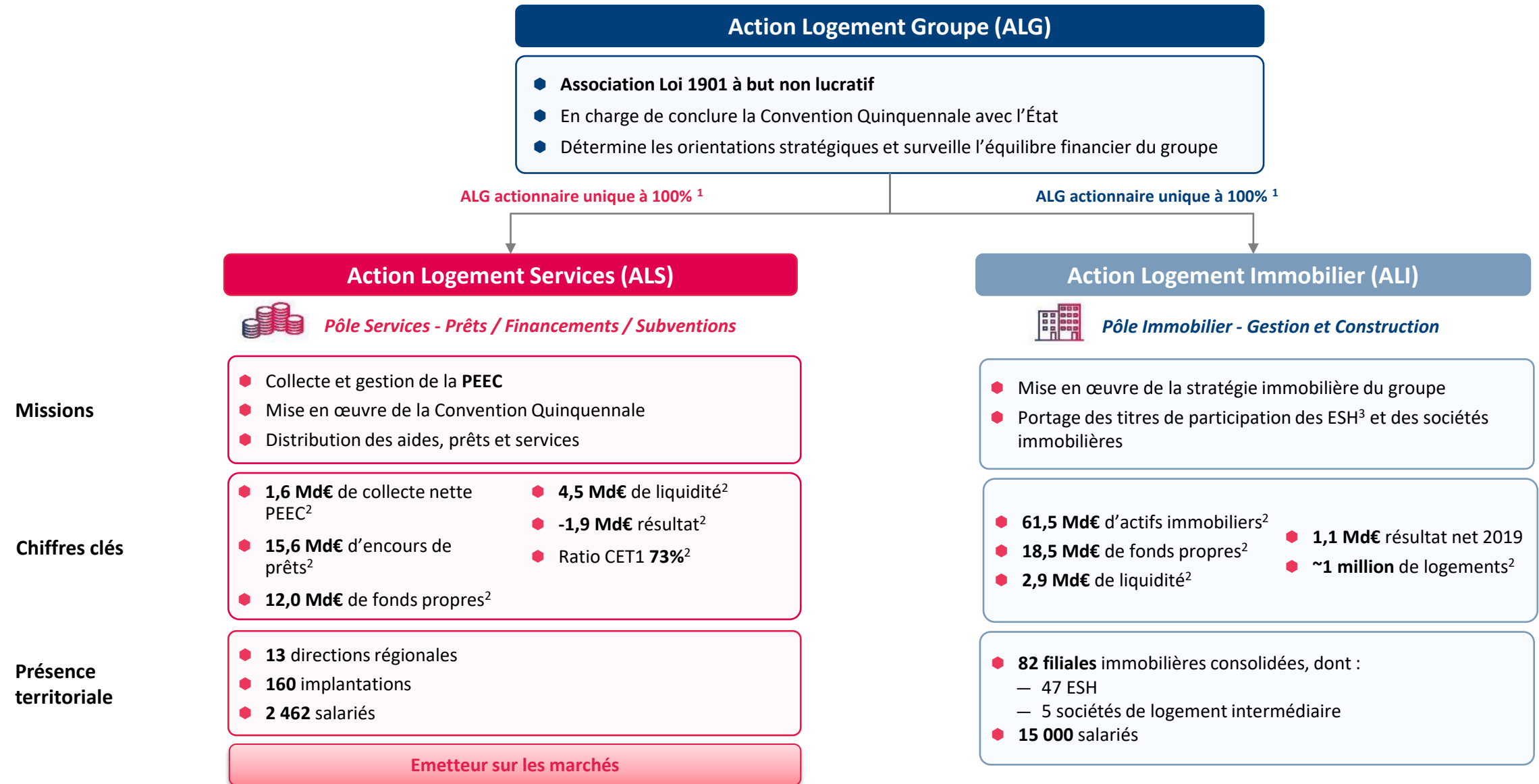
2^{ème} financeur des acteurs du logement social et intermédiaire

18 000 collaborateurs

ActionLogement 



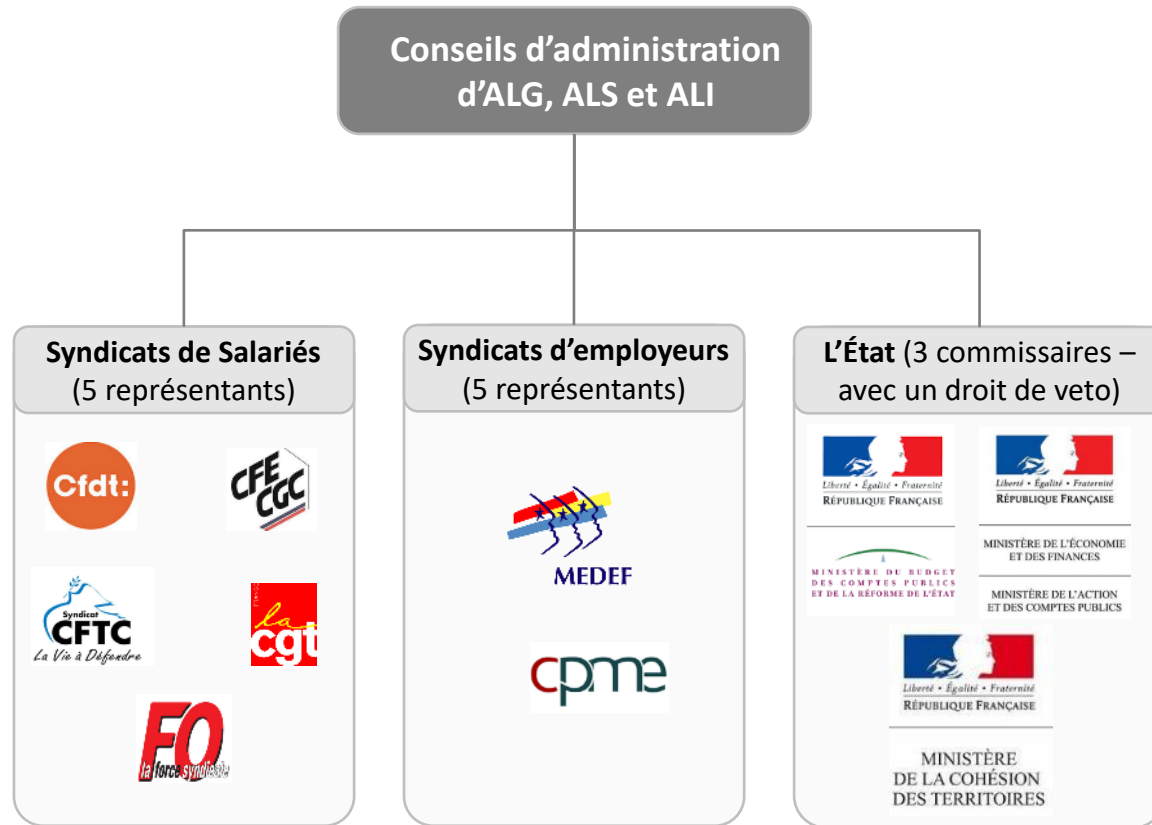
Deux pôles pour une même mission en faveur du logement et de l'emploi



¹ ALG ne peut pas céder ses parts d'ALS ni d'ALI ; ² au 31 décembre 2020 ; ³ ESH : Entreprises Sociales pour l'Habitat

Gouvernance paritaire et supervision de l'État

Gouvernance paritaire des entités du groupe



Supervision du groupe par les organes de contrôle de l'État



Contrôle et conformité réglementaire de la société de financement ALS



Contrôle les activités du groupe liées à la PEEC, dans le respect de la mise en œuvre de la Convention Quinquennale



Cour des comptes

Vérification de l'emploi des fonds publics

L'Avenant Reprise du 15 février 2021 a fixé de nouvelles priorités

L'Avenant Reprise redistribue les emplois de la Convention Quinquennale et du PIV sur la période 2021-2022, avec une hausse des engagements totaux de 2,1 Md€ pour atteindre 25,4 Md€ sur la période 2018-2022. Certaines enveloppes de la CQ et du PIV sont réallouées et cinq nouvelles priorités sont fixées pour 2021-2022 :

◆ Développer l'offre de logements de qualité

- Soutien supplémentaire à la production de 250 000 logements sociaux et abordables en deux ans pour 1,2 Md€

◆ Faciliter l'accès au logement des salariés

- Attribution de logements
- Accompagnement de 20 000 salariés accédant à la propriété d'un logement neuf par le versement d'une aide de 10 000 €

◆ Accompagner les parcours résidentiels et professionnels

- Extension du bénéfice de l'aide mobilité de 1 000 €, à tous les jeunes de moins de 25 ans munis d'un bail locatif, entrant en emploi
- Elargissement de la garantie VISALE à l'ensemble des salariés du secteur privé et agricole de plus de trente ans, gagnant moins de 1 500 € nets par mois pour favoriser leur accès à un logement locatif dans le secteur privé

◆ Accompagner les salariés en difficulté

- Augmentation du montant de l'enveloppe destinée à l'accompagnement des salariés en difficulté,
- Poursuite du dispositif d'aide à la prévention des loyers impayés mis en place pendant la crise sanitaire (subvention de 150 € par mois afin de contribuer aux frais de logement et ce, pendant six mois maximum).

◆ Soutenir les politiques nationales et locales pour le logement, la mixité sociale et l'égalité des territoires

- Mobilisation de 1,4 Md€ supplémentaires au-delà de 2022 pour intensifier les opérations de rénovation urbaine et de mixité sociale portées par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

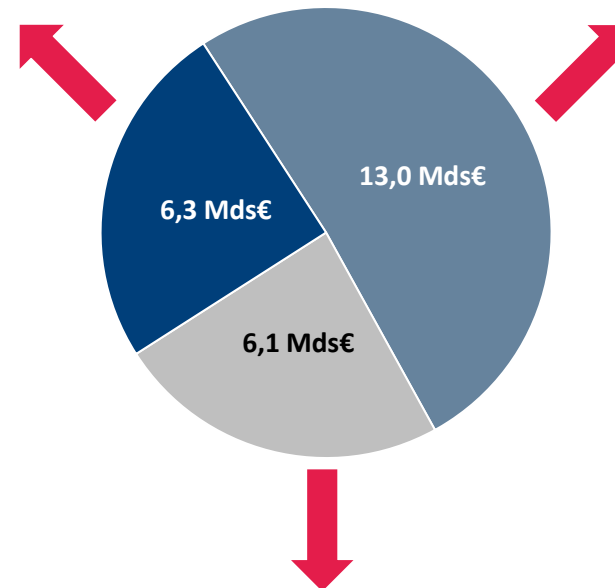
Un plan d'activité réorienté suite à l'Avenant Reprise

Prêts, aides et services aux personnes physiques (6,3 Md€)

Dont :

- Rénovation énergétique et adaptation au vieillissement : 1,8 Md€
- Prêts accession et travaux : 2,3 Md€
- Accompagnement de 20 000 salariés accédant à la propriété d'un logement : 0,2 Md€
- Aides à la mobilité : 0,8 Md€
- Aides à la location sécurisée : 0,7 Md€
- Aides aux salariés en difficulté : 0,3 Md€ comprenant le versement de l'aide à la prévention des loyers impayés

Engagements totaux 2018-2022 25,4 Md€¹



Financement des bailleurs sociaux et intermédiaires (13,0 Md€)

Dont :

- Production de logements sociaux et intermédiaires : 6,5 Md€, incluant un soutien supplémentaire à la production de 250 000 logements sociaux et abordables en deux ans pour 1,2 Md€
- Programme national Action Cœur de Ville (revitalisation des centres de villes moyennes) : 1,5 Md€
- Améliorer l'habitat dans les Outre-mer : 1,3 Md€
- Agir contre la dégradation de l'habitat ancien : 1,0 Md€
- Transformation de logements vacants : 0,8 Md€
- Rénovation des établissements médicaux sociaux : 0,4 Md€
- Association Foncière Logement : 0,4 Md€
- Opérateur National de Vente (société de vente de logements HLM) : 1,0 Md€

Politiques publiques (6,1 Md€)

Dont :

- Contribution exceptionnelle de 1,5 Md€ de financement du FNAL (lois de finances 2020 et 2021)
- ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : 3,8 Md€
- FNAP (Fonds National des Aides à la Pierre) : 1,2 Md€

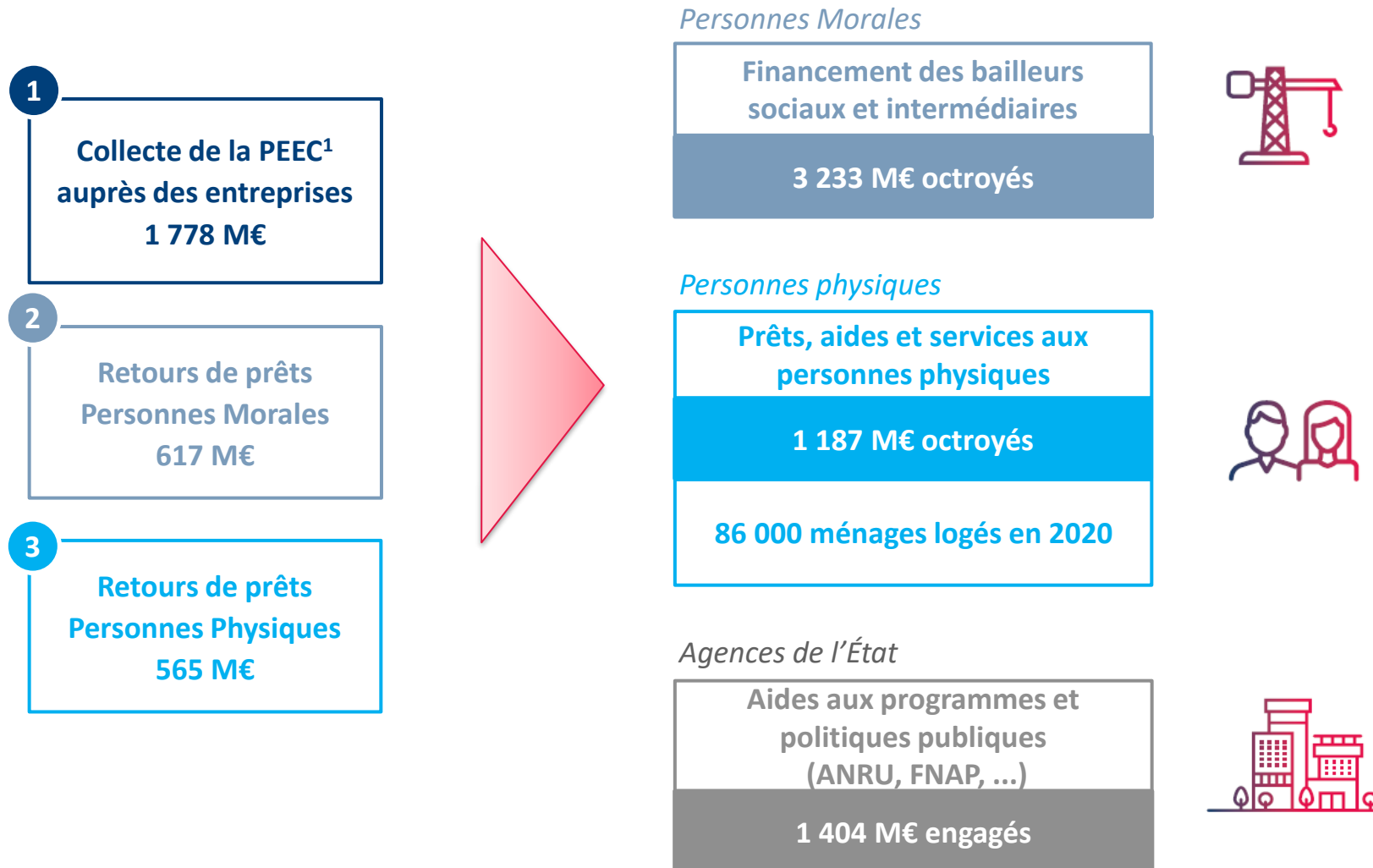
¹ Emplois enveloppe « haute »

2

ACTIVITES D'ACTION LOGEMENT SERVICES



Focus sur les activités d'ALS en 2020



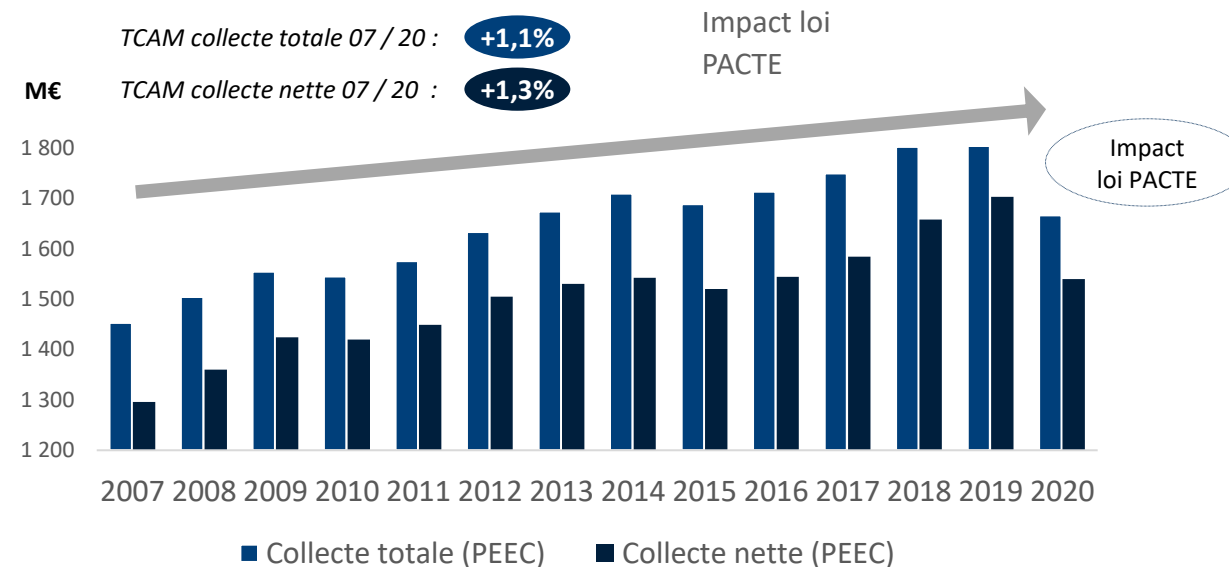
¹ Y compris compensation État de 238 M€

La PEEC, la principale ressource d'ALS

La PEEC, une contribution obligatoire

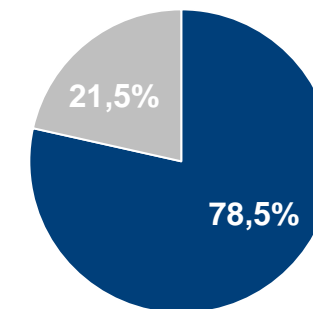
- ◆ La Participation à l'Effort de Construction :
 - **Obligation légale** faite aux employeurs de contribuer au financement du logement de leurs salariés
 - Depuis 1992, taux fixé à 0,45 % de la masse salariale de l'année précédente
- ◆ Entreprises assujetties
 - **Entreprises du secteur privé non agricole** de plus de 50 salariés (**PEEC**) : 98,0% de la contribution totale 2020
 - **Entreprises du secteur agricole** de plus de 50 salariés (**PEAEC**) : 1,8% de la contribution totale 2020
 - Toute entreprise peut faire des **contributions supplémentaires volontaires (PSEEC)** : 0,2% de la contribution totale 2020
- ◆ Modalités de paiement
 - Soit une **subvention** accordée à ALS (charge déductible de l'impôt des sociétés)
 - Soit un **prêt sur 20 ans, sans intérêt et remboursable in fine**, accordé par l'entreprise à ALS, non déductible de l'impôt des sociétés
- ◆ **Contribution totale**, nette des remboursements de prêts et hors compensation État, en 2020 : **1 540 M€**
 - Une baisse en 2020 conséquence du rehaussement du seuil d'assujettissement de la collecte de la PEEC de 20 à 50 salariés conformément à la loi PACTE
- ◆ Versements de la PEEC contrôlés par les services de l'État

PEEC collectée¹



Répartition de la collecte brute PEEC 2020

- Subventions
- Prêts



¹ Collecte nette = collecte totale diminuée des remboursements de prêts aux entreprises

Forte demande de logements sociaux et intermédiaires

Caractéristiques principales du logement social en France

- ◆ En France, à fin 2019, **5,2 millions de logements sociaux** (“HLM”)
 - **Loyers en dessous des prix du marché** (-40% pour le social, -15% pour l’intermédiaire)
 - Construction et gestion par des organismes agréés par l’État

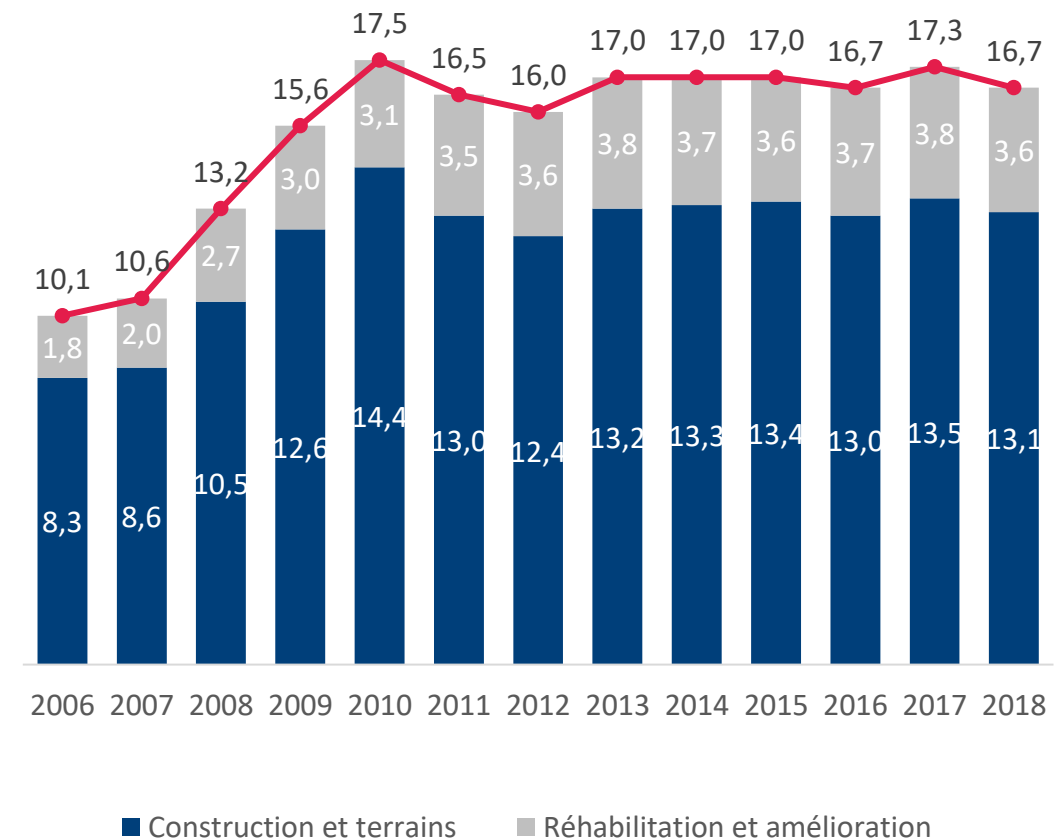
- ◆ **Plus de 700 opérateurs** publics et privés non lucratifs agréés
 - Cadre fiscal avantageux (TVA réduite sur les constructions, exonérations de taxes foncières, ...) permettant des loyers faibles
 - Un secteur extrêmement réglementé et contrôlé

- ◆ **Besoin important de nouvelles constructions :**
 - **2,2 millions de ménages** en attente d’un logement social en 2019
 - Eligibilité des locataires soumise à des conditions de ressource
 - Faible taux de rotation (8,8% par an en 2019)
 - **480 000 ménages logés** dans le parc social en 2019

- ◆ **Besoins de financement importants**
 - Objectif de **250 000 nouveaux logements sociaux** agréés pour 2021 et 2022
 - Environ **17 Md€ de nouveaux investissements** par an
 - Investissements des bailleurs financés par environ **75% de dette**

Investissements annuels dans le parc locatif HLM

(en Md€)



Source : Union Sociale pour l’Habitat (USH)

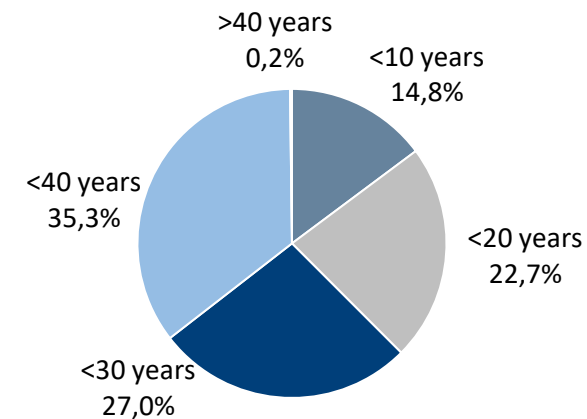
ALS est un acteur clé dans le financement du logement social

Description

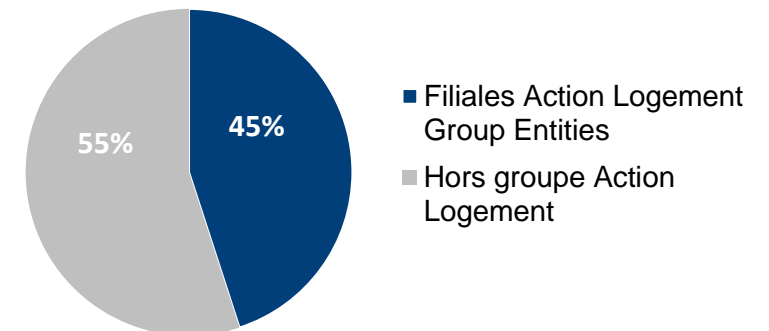
- ◆ ALS est le **2^{ème} financeur des bailleurs sociaux en France** (après CDC)¹
- ◆ ALS octroie **des prêts bonifiés, des dotations en fonds propres et des subventions** aux bailleurs sociaux et intermédiaires
 - En contrepartie de droits de réservation locative au profit des salariés
- ◆ **3 233 M€ de nouveaux financements** personnes morales en 2020 dont :
 - **1 452 M€** de dotations en fonds propres et de subventions
 - **1 564 M€ de nouveaux prêts** aux bailleurs sociaux et intermédiaires
- ◆ Des prêts accordés à des **conditions financières attractives**
 - Taux d'intérêt : Taux du Livret A² - 225 bp, flooré à 0,25%, pour les opérations PLUS³ et PLAI⁴
 - Absence de demande de garantie⁵
 - Absence de prise d'hypothèque par ALS⁵

Répartition de l'encours de prêts aux Personnes Morales à fin 2020

Par durée résiduelle



Par contrepartie



Encours total à fin 2020 : 12,2 Md€

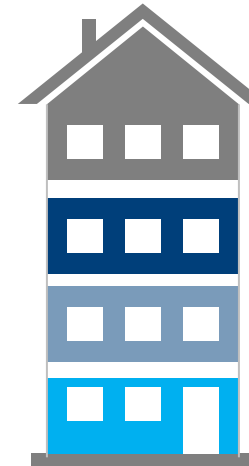
¹ Estimation Action Logement ; ² Taux du Livret A : 1% à date ; ³ PLUS : Prêt locatif à usage social ; ⁴ PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration ; ⁵ Sauf dispositif particulier

Les attributions locatives, contrepartie des financements favorables aux bailleurs

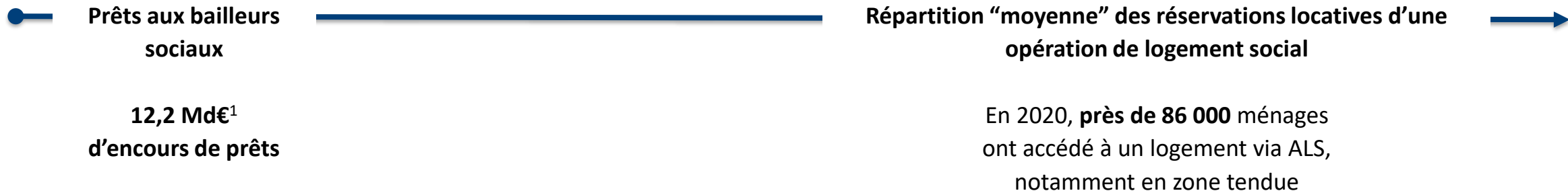


L'accès au logement social et intermédiaire des salariés est **au cœur de l'activité d'Action Logement**

- ALS accorde des prêts aux bailleurs sociaux et intermédiaires à des conditions financières favorables
- En contrepartie, ALS obtient des droits d'attributions locatives
- Les droits permettent la désignation par ALS de candidats locataires salariés pour l'attribution de ces logements sociaux ou intermédiaires



Logements libres ou réservés par d'autres organismes (ministères, entreprises)
15% de logements attribués à ALS en contrepartie des prêts et fonds propres attribués par ALS
20% de logements attribués aux collectivités locales en contrepartie des garanties d'emprunt
30% de logements attribués à l'État en contrepartie des agréments de financement des opérations



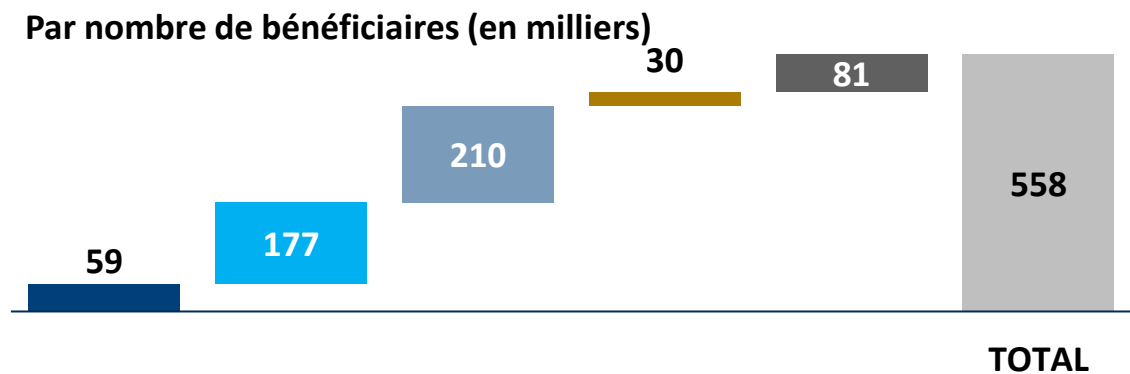
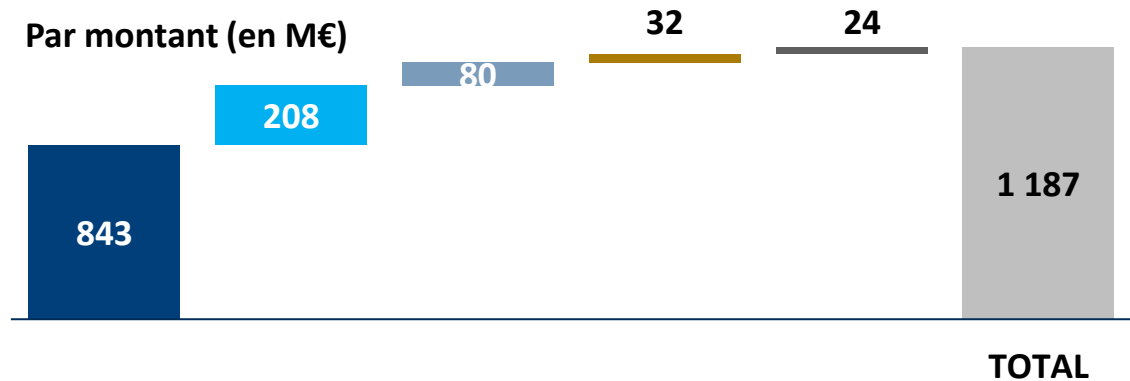
¹ au 31 décembre 2020

ALS est un opérateur d'aides, prêts et services non-lucratifs pour les particuliers

Données clés

- ◆ **Près de 644 000 familles** accompagnées en 2020 (558 000 familles hors attributions locatives)
- ◆ **Services et subventions fournis aux personnes physiques** pour :
 - Faciliter l'accès à un logement locatif dans le parc privé comme dans le parc social ou intermédiaire
 - Accompagner l'accession à la propriété
 - Financer des travaux d'amélioration de l'habitat
 - Faciliter l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle
- ◆ Formes des aides : subventions, avances, prêts, garanties ou services d'accompagnement social
- ◆ Distribution de prêts à taux favorables : **843 M€** en 2020
 - Montant moyen des prêts accession accordés en 2020 : 30 K€
- ◆ Encours de prêts aux personnes physiques à fin 2020 : **3,4 Md€**

Répartition des aides et services distribués en 2020¹



- Prêts accession et travaux
- Aides à la mobilité
- Aides à la location sécurisée
- Aides aux salariés en difficulté
- Aides exceptionnelles crise sanitaire

¹ Hors attributions locatives

1 404 M€

de subventions et financements dédiés aux programmes et aux politiques publiques en 2020

Rénovation urbaine

- ◆ Contributions 2020 : 445 M€
- ◆ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
 - Agence de l'État en charge de la rénovation urbaine
 - Objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales



Construction de logements très sociaux

- ◆ Contributions 2020 : 350 M€
- ◆ Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP)
- ◆ Contribution à la construction, à l'amélioration et au développement de logements très sociaux pour des ménages avec de très faibles ressources



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Autres contributions

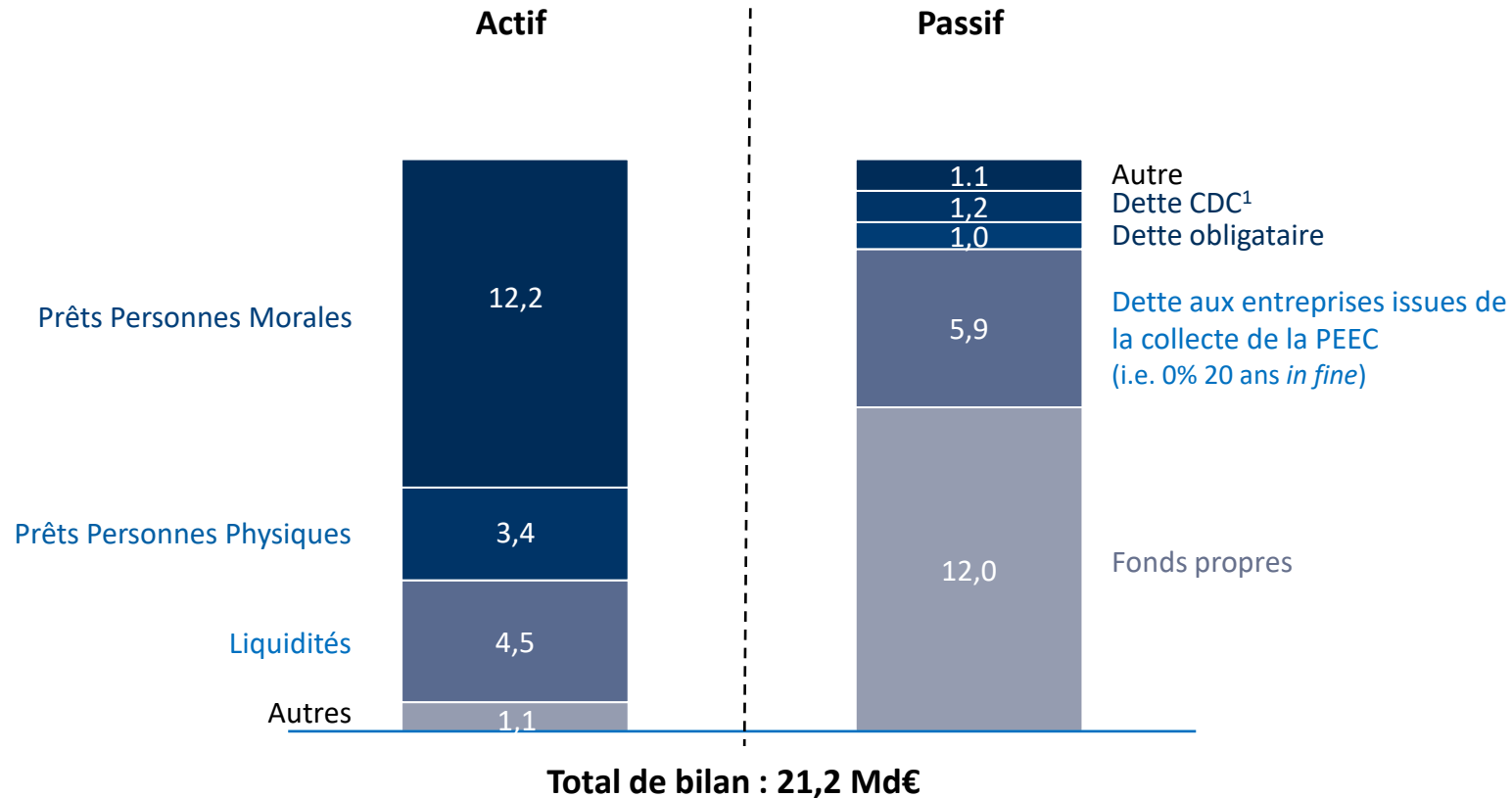
- ◆ Contribution au FNAL (Fonds National d'Aide au Logement) : 500 M€
- ◆ Autres programmes financés par ALS : revitalisation des centres des villes moyennes « Action Cœur de Ville »

3

STRATÉGIE DE FINANCEMENT



Bilan d'ALS à fin 2020 (Md€)



Source : comptes consolidés Action Logement Services 2020 en norme GAAP françaises

¹ Dette envers la CDC garantie par l'État français

Une structure financière solide

Des ratios CET1 et de liquidité exceptionnels

ALS affiche des ratios prudentiels exceptionnels par rapport aux sociétés comparables supervisées par l'ACPR

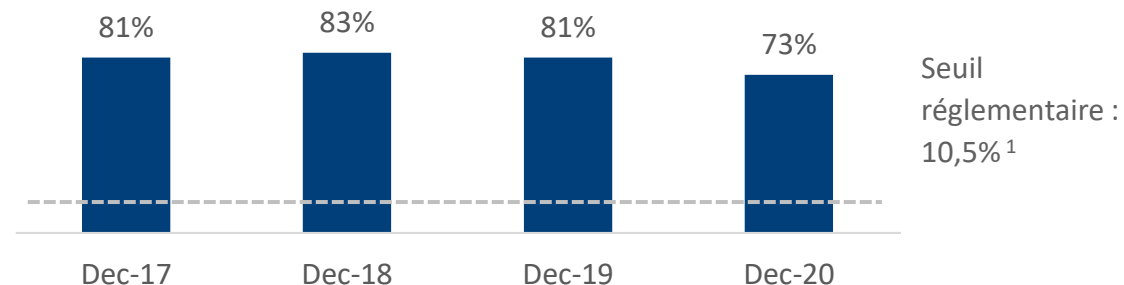
- ◆ **Une solvabilité solide**
 - Ratio CET1 à 73% pour un seuil réglementaire de 10,5%¹
 - ALS prévoit de maintenir son ratio CET1 au-dessus de 30% à horizon fin 2022

- ◆ **Résultat net négatif 2020 de 1,9 Md€ venant en déduction des capitaux propres d'ALS**

- ◆ **Statutairement, pas de versement de dividende à la holding ALG**

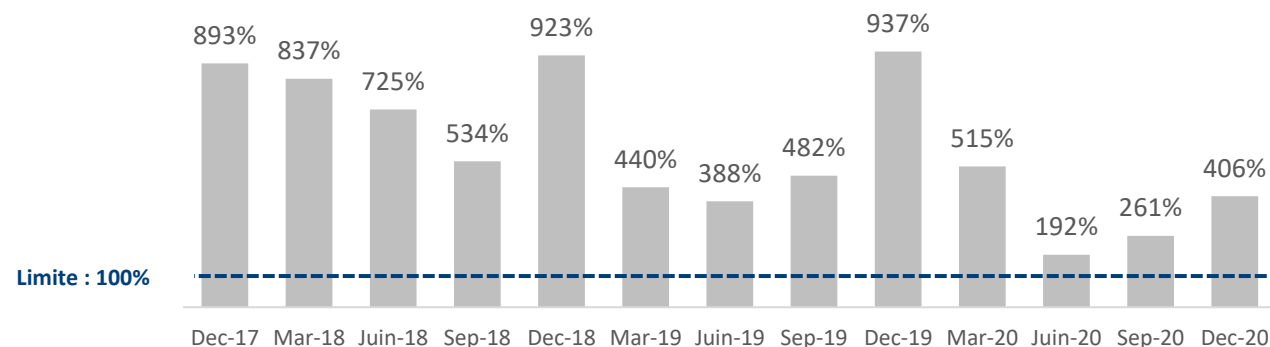
- ◆ **Une liquidité satisfaisante**
 - Ratio de liquidité significativement supérieur au seuil réglementaire requis
 - Point haut en fin d'année en raison des encaissements de la PEEC

Ratio de solvabilité CET 1



Un coefficient de liquidité ALS élevé

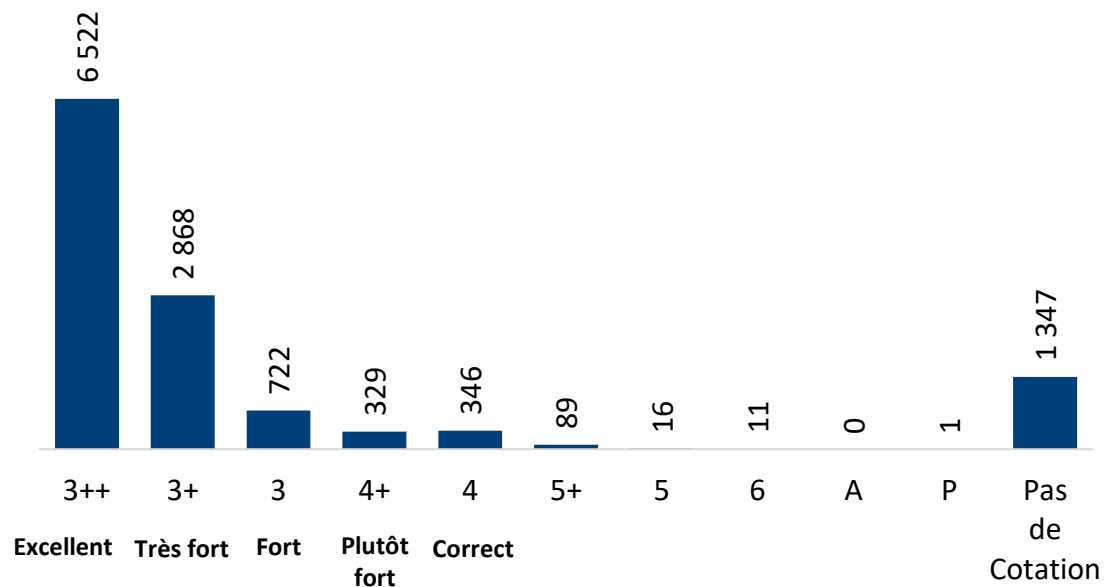
Maximum en décembre, mois de versement de la PEEC



¹ Ratio CET1 ALS « agrégé ». Le ratio CET1 réglementaire était de 10,75% minimum entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019. Depuis le 1^{er} avril 2020, le ratio CET1 minimum requis s'établit à 10,5%, faisant suite à la baisse du coussin contracyclique à 0%

Des encours performants sur les portefeuilles de prêts

Portefeuille de crédits Personnes Morales à fin 2020 (M€)



Qualité du portefeuille : très bonne, plus de 82% de l'encours bénéficiant d'une notation Banque de France supérieure à 3



Encours de prêts totaux à fin 2020

	Personnes morales	Personnes physiques ¹
Encours Net (M€)	12 204	3 420
NPL (M€)	183	90
Taux de NPL	1,5%	2,6%
Taux de provisionnement	23,3%	69,2%
Coût du risque (en point de base)	11	64

¹ Hors créances du fonds de garantie

ALS a reçu des notations financières en ligne avec celles de l'État français



MOODY'S > Aa2 Outlook stable¹

-  Du fait de son mandat d'intérêt public, du rôle clef qu'Action Logement revêt en France dans le secteur du logement social et du contrôle de l'État, il n'y a pas de différence significative entre ALG et l'État français d'un point de vue du risque de crédit.
-  Dans la mesure où il est mandaté par l'État et qu'il a été institué par ordonnance, ALS est soumis à un contrôle très étroit du gouvernement français.



Pour analyser le profil de crédit d'ALS

- Moody's utilise sa méthodologie *Government-Related Issuers* (GRI)
- Fitch utilise ses critères *Government-Related Entities* (GRE)

FitchRatings > AA Outlook négatif²

-  Fitch considère qu'il n'existe aucune restriction légale ou réglementaire à un soutien exceptionnel de l'État en cas de besoin.
-  ALS affiche donc des ratios de capital réglementaire et de liquidité très élevés avec un ratio CET 1 de 73% à la fin de l'année 2020 (pour un seuil réglementaire de 10,5%) et un ratio de liquidité de 406 % (contre un seuil de 100 %).

Reconnaissance du support de l'État par les agences

-  Le profil de crédit d'ALS, reflété par une notation Aa2 assortie d'une perspective stable, prend en considération la probabilité que nous estimons très élevée d'un soutien exceptionnel de l'État si l'entité devait faire face à une crise de liquidité (Moody's).
-  En cas de ralentissement économique entraînant une baisse des recettes de la PEEC pour ALS et une tension financière potentielle, l'État s'engage à intervenir conformément à l'article 10 de la Convention quinquennale (Fitch).

Les mêmes notations financières ont été attribuées aux autres entités du groupe Action Logement, ALG et ALI, par Moody's et Fitch

- **5 Md€ à émettre sur la période 2021-2022**
 - Un programme EMTN de 6,2 Md€
 - Transaction inaugurale en 2019 : 1 Md€ 15 ans à OAT + 38 bps
 - Transaction en juillet 2021 : 1 Md€ 20 ans à OAT + 30 bps
 - Transaction en octobre 2021 : 1 Md€ 10 ans à OAT + 29 bps

- **Devise** : EURO

- **Coupon** : taux fixe

- **Stratégie d'émission**
 - Emissions publiques de taille benchmark
 - Placements privés

- **Maturité cible**
 - 5 ans et plus

- **Cadre d'émission thématique**
 - Programme EMTN 100% « Durable »
 - Toutes les émissions de ALS seront des obligations durables (« *Sustainable* »)



Notations (M/S&P/F)	Aa2/-/AA	-/AA/AA	Aa3/AA-/	Aa2/-/AA	Aa2/-/AA	Aa2/AA/AA	Aa3/AA/-	Aa2/-/AA	Aa3/AA-/A+	Aa2/-/AA
Forme / Statut	SAS / Société de Financement	EPIC ¹ / Société de Financement	SA / Établissement de Crédit Spécialisé	EPIC ¹ / Banque Publique	EPA ²	Établissement Spécial	SA / Banque Publique	EPIC ¹	SA	Association loi 1901 / OBNL
Actionnariat	100% AL Group (OBNL)	100% État français	100% Autorités locales françaises	50% État français / 50% CDC	100% État français	100% État français	99.99% CDC / 0.01% État français	100% État français	100% État français	-
Garantie	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Explicite (EMTN) Implicite (NeuMTN)
Pondération / RW	20%	20%	20%	20%	0%	0%	20%	20%	20%	0%
Ratio "Solvency"	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Standard
Statut HQLA (Désignation UE)		Non HQLA	Level 2A	Level 1	Level 1	Level 1	Level 1	Level 2A	Level 2A	Level 1
Régulateur prudentiel	ACPR	ACPR	ACPR	BCE	-	ACPR	BCE	-	-	-
BCE – Eligibilité Repo / PSPP	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Non	Oui / Oui
CET1	81% ⁴	13.86% ⁵	15.30% ^{4,7}	33.4% ^{3,5}	n/a	n/a	30% ⁶	n/a	n/a	n/a
Émissions ESG	Sustainable (Program)	Green (Climate) / Sustainable	Sustainable	Covid Respond Bond	Social (Program)	Green / Sustainable	Social / Green / Sustainable	Green (Program)	Green	Social (Program)
Programme EMTN / Law	6.2 Md€ (FR)	50 Md€ (FR)	7 Md€ (FR)	45 Md€ (FR)	65 Md€ (EN) 130 Md€ (FR)	18.5 Md€ (FR)	10 Md€ (FR)	20 Md€ (FR)	12 Md€ (FR)	60 Md€ (FR)

Source : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/assets/standards/marketable/html/index.en.html> ; <https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/01/26/20180126-notice-2017.pdf> ; <https://www.unedic.org/sites/default/files/2021-02/Un%C3%A9dic%20Investor%20Presentation%20-%202021%2002.pdf> ; https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2021-02/CDC_Investor_presentation_%28English%29_February_2021.pdf ; <https://www.bpi-france.fr/Investor-Relations> ; <https://sfil.fr/en/wp-content/uploads/2020/11/20201118-Sfil-Group-Investor-Presentation.pdf> ; https://media-mediathèque.sociétédugrandparis.fr/pm_1_132_132467-nwryin6nrb-75.pdf ; https://cades.fr/pdf/investisseurs/uk/pres_investisseurs_sept2020_VA.pdf ; https://medias.sncf.com/sncfcom/finances/Groupe_SNCF/SNCFGROUPEInvestorPresentation2020Updated.pdf?_ga=2.203032785.1189848724.1614079783-753303351.1613372400 ; <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-02-02-44-32/investors-presentation-january-2021.pdf> ; http://www.agence-france-locale.fr/sites/afli/files/base_documentaire/2021-02/Investor%20Presentation%20-%20Janvier%202021.pdf ;

¹ EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial; ² EPA : Établissement Public à Caractère Administratif; ³ Basel III CET1 'fully loaded'; ⁴ Basel III solvency ratio; ⁵ Au 31 décembre 2019; ⁶ Au 31 décembre 2020; ⁷ Au 30 juin 2020

4

CADRE D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES



Mise en place d'un programme d'emprunt obligatoire « Durable »

Utilité sociale

- La mission d'Action Logement Services est de **faciliter le logement pour favoriser l'emploi**, dans une logique d'**utilité sociale** et de **transition énergétique**
- **L'ensemble des Aides et Services** apportent des réponses concrètes aux **enjeux sociétaux** et proposent des solutions pour atteindre les **Objectifs du Développement Durable des Nations Unies** (*United Nations Sustainable Development Goals - SDGs*)



Finance Durable

- **Le programme EMTN d'ALS est intrinsèquement 100% durable**
- **Le Document cadre** est conçu conformément aux lignes directrices des Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2018)
- **La 2nd Party Opinion délivrée par Vigeo Eiros donne une assurance raisonnable** (le plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'émetteur et la contribution des obligations au développement durable



Présentation du document cadre d'émission d'obligations durables

Utilisation des fonds

- ◆ **Projets sociaux**
 - Accès aux services de base
 - Accès à un logement à un coût abordable
- ◆ **Projets Environnements**
 - Efficacité énergétique
 - Bâtiments écologiques (logements sociaux et intermédiaires)
 - Prévention et maîtrise de la pollution

Gestion des fonds

- ◆ **Processus d'allocation**
 - Financement et refinancement (limité à 30% pour chaque émission)
 - Allocation des fonds dans un délai de deux ans après émission
- ◆ **Suivi annuel de l'allocation des fonds par le Comité d'évaluation**
- ◆ **Gestion des fonds non alloués**
 - Placement temporaire sur des comptes à terme rémunérés ou sur des actifs non risqués

Processus de sélection des projets

- ◆ **Directives spécifiques d'octroi des financements**
 - Qualité et éligibilité du bénéficiaire et de l'opération, pour chaque aide et service précisant les critères d'octroi et les populations éligibles
- ◆ **Comité d'évaluation semestriel**
 - Examiner et valider la sélection des projets éligibles
 - Proposer de remplacer les projets qui deviendraient inéligibles
 - Gérer toute mise à jour du Cadre d'émission d'obligations durables
 - Evaluer l'utilité sociale de l'ensemble des dispositifs

Reporting

- ◆ **Publication d'un reporting annuel jusqu'à l'allocation complète du produit de chaque émission**
 - Reporting d'allocation (vérifié annuellement par un auditeur indépendant)
 - Reporting d'impact social & environnemental
- ◆ **Examen et validation du rapport annuel par le Comité d'évaluation**



Utilisation des fonds : **projets sociaux**

◆ Accès aux services de base

- Adaptation des logements au vieillissement et prévention de la dépendance
- Rénovation des établissements médicaux-sociaux
- Aide aux salariés en difficultés

◆ Accès à un logement à un coût abordable

- Acquisition et/ou construction de logements sociaux et Intermédiaire
- Accession sociale à la propriété, Organismes Fonciers Solidaires
- Financement des politiques publiques liées au logement
- Aide à la mobilité Emploi-Logement
- Lutte contre l'habitat indigne



ActionLogement 



ActionLogement 



ActionLogement 



Utilisation des fonds : **projets environnementaux**

◆ Efficacité énergétique

- Rénovation de logements privés pour des salariés à ressources modestes

◆ Bâtiments écologiques

- Construction et acquisition-rénovation de logements sociaux et intermédiaires

◆ Prévention et maîtrise de la pollution

- Démolition de logements sociaux vacants

Résidence Simone Veil : 189 logements pour étudiants et chercheurs à Paris intra-muros

Située dans le XIV^e arrondissement de Paris sur le territoire de la Cité Universitaire internationale de Paris, la nouvelle résidence Simone Veil a été inaugurée le 18 octobre 2018. Composée de 189 logements dont 125 dédiées à des étudiants et 64 à des chercheurs internationaux, elle répond aux attentes de la Ville de Paris en matière de logements pour cette population.

Certifiée Habitat & Environnement, l'opération répond au Plan Climat de la Ville de Paris (panneaux solaires en toiture, jardin de pluie pour la gestion des eaux pluviales, isolation par l'extérieur avec bardage de lames de bois, toiture terrasses végétalisée, ...).

Espacil Habitat, ESH filiale d'Action Logement, est à la fois maître d'ouvrage et gestionnaire de ce programme.



Processus d'évaluation et de sélection des projets

Directives

- Chaque Service et Action fait l'objet d'une directive émise par Action Logement Groupe et est opposable aux tiers
 - Les bénéficiaires (Personnes physiques / Personnes morales), les opérations finançables, les conditions d'éligibilité et les caractéristiques des différents financements issus de la PEEC y sont décrits
- Ces directives assurent l'alignement entre les politiques portées par le groupe Action Logement et leur mise en œuvre opérationnelle au bénéfice de l'emploi et du logement

Bénéficiaires

- 2 principales cibles de bénéficiaires :
 - **Bailleurs sociaux et intermédiaires**, logeant des ménages sous conditions de ressources (appui sur une directive spécifique « Critères d'octroi des financements » validée par le conseil d'administration d'Action Logement Groupe)
 - **Personnes physiques**, principalement des salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, répondant aux conditions d'éligibilité des dispositifs financés (personnes âgées, salariés rencontrant des difficultés liées au logement, jeunes de moins de 30 ans...)

Evaluation de l'atteinte des objectifs

- Mesure de l'atteinte des objectifs d'utilité sociale poursuivis des opérations prévue dans la convention quinquennale
- Appui futur sur une cartographie et matrice de matérialité des enjeux sociaux et environnementaux

Gouvernance

- **Comité d'évaluation** responsable de :
 - Revue de la sélection des projets, du respect des critères d'éligibilité d'utilisation des fonds et du rapport annuel d'impact communiqué aux investisseurs
 - Surveillance des examens externes (Seconde Opinion et vérificateur)

Processus d'allocation

- Financement de nouveaux projets et/ou refinancement de projets existants identifiés comme éligibles (jusqu'à 12 mois avant émission)
- Part des fonds allouée à des refinancements limitée à 30% pour chaque émission
- Allocation du produit de l'obligation aux projets éligibles dans un délai maximum de 2 ans après émission

Suivi de l'allocation des fonds

- Suivi annuel de l'allocation des fonds assuré par le Comité d'évaluation
- Identification claire et suivi précis des fonds alloués à chaque dispositif

Gestion des fonds non alloués

- Gestion par les équipes de trésorerie d'Action Logement Services
- Placement temporaire sur des comptes à terme rémunérés ou sur des actifs considérés comme non risqués (émetteurs bancaires ou SSA privilégiés)

Reporting et vérification, jusqu'à l'allocation complète des fonds

Reporting d'allocation¹

- ◆ **Général :**
 - Montant total de fonds alloués à date
 - Part de financement vs refinancement
 - Montant total des fonds non alloués et type de placements temporaires
- ◆ **Par catégorie de projets verts et sociaux :**
 - Nombre et nature des projets financés
 - Répartition géographique des projets financés
 - Montant total investi
 - Exemples de projets financés

Reporting d'Impact

- ◆ **Suivi de l'impact social et/ou environnemental**
 - Évaluation prévue dans le cadre du suivi de l'exécution de la Convention Quinquennale
- ◆ **Liste d'indicateurs pour chaque rapport annuel**
 - Indicateurs sélectionnés pour refléter les impacts de chaque catégorie de projets financés par le programme EMTN



Seconde Opinion

- ◆ Evaluation du cadre d'obligations durables :
 - transparence, gouvernance et conformité avec les Green et Social Bond Principles 2018 de l'ICMA



Vérificateur Indépendant

- ◆ Vérification annuelle jusqu'à allocation complète des fonds :
 - Allocation du produit net au portefeuille de projets éligibles
 - Conformité des projets financés par le produit des obligations durables avec les critères d'éligibilité et les engagements de gestion des fonds

¹[Rapport d'allocation des fonds au 31 décembre 2019](#) ; [Rapport des fonds au 31 décembre 2020](#)

5

ANNEXES



Compte de résultat consolidé d'ALS¹

En M€	2018	2019	2020	Evolution (%)
Participation des employeurs	1 507	1 536	1 600	6%
Subventions	-906	-955	-3 276	243%
<i>En faveur de l'État ou assimilés</i>	-535	-534	-1 304	144%
<i>En faveur des personnes physiques</i>	-93	-106	-721	580%
<i>En faveur des personnes morales</i>	-278	-315	-1 251	-1%
<i>Autres</i>	-21			n.a.
Produit net non bancaire	601	580	-1 676 ¹	-389%
Marge nette d'intérêts et assimilés	145	135	122	-10%
Revenus des titres à revenus variables	-	-	-	n.a.
Commissions	-	-	-	n.a.
Autres produits et charges bancaires	7	-1	3	n.a.
Produit net bancaire	152	134	126 ²	-6%
Produit net d'exploitation	753	714	-1 550	-317%
Frais de gestion	-303	-357	-295	-17%
Résultat brut d'exploitation	450	357	-1 845	-617%
- Coût du risque	-13	11	-62	-664%
Résultat d'exploitation	437	368	-1 906	-618%
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	43	1	-98%
Résultat courant avant impôt	437	411	-1 905	-564%
+/- Résultat exceptionnel	-	-2	-1	-50%
- Impôt sur les bénéfices	-1	-11	0	n.a.
Résultat net	436	398	-1 906 ³	-579%

¹ Le **Produit Net Non Bancaire** est constitué de la collecte des ressources (PEEC, PSEEC, PEAC) sous forme de subvention, nette des subventions versées

² Le **Produit Net Bancaire** est principalement constitué de la marge nette d'intérêt sur les prêts octroyés à la clientèle sur l'encours personnes physiques et morales de 15,6 Md€

³ L'activité de la société est majoritairement réalisée dans le cadre du Service d'Intérêt Economique Général défini par le Code de la Construction et de l'Habitation. Cette activité est **exonérée d'impôt sur les sociétés**



Bilan consolidé – ALS¹

En M€	2018	2019	2020	Evolution (%)
Créances sur des établissements de crédit et assimilés	4 040	5 961	4 529	-24%
Opérations avec la clientèle	16 004	15 951	15 640	-2%
<i>Prêts à personnes physiques</i>	<i>4 057</i>	<i>3 757</i>	<i>3 436</i>	<i>-9%</i>
<i>Prêts à personnes morales</i>	<i>11 947</i>	<i>12 193</i>	<i>12 204</i>	<i>0%</i>
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1	1	0%
Immobilisations incorporelles	7	11	14	25%
Immobilisations corporelles	438	644	610	-3%
Autres actifs	432	132	458	248%
TOTAL ACTIF	20 923	22 700	21 252	-6%

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 296	1 372	1 314 ¹	-4%
Opérations avec la clientèle	5 648	5 935	3 479	9%
<i>Dettes à l'État, collectivités locales ou agences de l'État</i>	<i>196</i>	<i>221</i>	<i>216</i>	<i>-2%</i>
<i>Dettes à personnes physiques</i>	<i>93</i>	<i>91</i>	<i>386</i>	<i>325%</i>
<i>Dettes à personnes morales</i>	<i>5 360</i>	<i>5 623</i>	<i>5 877</i> ²	<i>5%</i>
Dettes représentées par un titre	-	1 001	1001	0%
Autres passifs	248	257	245	-5%
Provisions	189	194	180	-7%
Capitaux propres	13 542	13 940	12 034 ³	-14%
<i>Capital souscrit</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>0%</i>
<i>Primes d'émission</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.a.</i>
<i>Réserves</i>	<i>13 086</i>	<i>13 522</i>	<i>13 920</i>	<i>3%</i>
<i>Résultat de l'exercice (±)</i>	<i>436</i>	<i>398</i>	<i>- 1 906</i>	<i>-579%</i>
TOTAL PASSIF	20 923	22 700	21 252	-6%

- ¹ La dette financière (envers les établissements de crédit) de **1,3 Md€** correspond principalement à des emprunts auprès de la CDC
 - ² Les dettes aux personnes morales de **5,9 Md€** sont constituées de la collecte PEEC versée sous forme de prêt par les entreprises
 - ³ Les capitaux propres s'élèvent à **12,0 Md€** soit **57%** du passif total
- La dette externe nette² est de 4,3 Md€ au 31 décembre 2020**





Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Accès à des services de base	Aide à l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vieillissantes (70 ans et +) ou personnes en situation de dépendance (GIR 1 à 4) dont le revenu net fiscal est inférieur au plafond « ressources modestes » de l'ANAH* 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le mal logement Faciliter le maintien dans le logement de personnes dépendantes Améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge pour les personnes âgées et handicapées aux ressources modestes Améliorer l'autonomie et l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales de santé 	 <p>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle [...] donnant accès à des services de santé essentiels de qualité</p>  <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique</p>
	Rénovation des établissements médico-sociaux (EMS) et soutien aux gestionnaires d'EMS	<ul style="list-style-type: none"> Résidences collectives publiques ou privées non lucratives pour personnes âgées dépendantes et pour personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'autonomie et l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales de santé 	
	Aide aux salariés en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> Salariés rencontrant des difficultés liées au logement 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le mal logement Prévention des exclusions Prévenir et lutter contre la précarité 	






Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
<p>Accès à un logement à un coût abordable (1/2)</p>	<p>Développement de l’offre de logements sociaux et intermédiaires (individuels ou collectifs) en France</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apports en capital et prêts aux bailleurs sociaux et intermédiaires ● Financement des opérations de construction neuve, d’acquisition-amélioration et de réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Organismes du logement social et organismes agréés pour la production de logement intermédiaire en TVA réduite pour le logement de ménages sous condition de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre le mal logement ● Accès au logement ● Soutien à l’emploi dans le territoire visé 	<div data-bbox="2114 392 2229 492" data-label="Image"></div> <p>1.2 D’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion de personnes qui vivent dans la pauvreté</p> <p>1.4 D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu’ils aient accès aux services de base</p>
	<p>Restructuration de copropriétés dégradées et très dégradées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour la transformation en logement social ● Pour démolition-reconstruction 			
	<p>Accession sociale à la propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Opérateur National de Vente HLM – création d’un outil universel pour accélérer la vente HLM auprès des locataires du parc social ● Prêts « Accession Plus » pour les salariés achetant leur logement HLM ou accédant à la propriété par la levée d’une option PSLA 	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente HLM : locataires du parc social, dont les ressources sont donc majoritairement inférieures à des plafonds fixés par décret ● PSLA : personnes physiques sous conditions de ressources 		
<p>Financement des politiques publiques liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ● Association Foncière Logement ● Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) ● Agence Nationale pour l’Information sur le Logement (ANIL) ● Plan National Action Cœur de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> ● Population des quartiers prioritaires de la politique de la ville ● Plan national Action Cœur de Ville : population des 222 villes moyennes identifiées 	<div data-bbox="2114 885 2229 985" data-label="Image"></div> <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives et la création d’emplois décents</p>		



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
<p>Accès à un logement à un coût abordable (2/2)</p>	<p>Organismes Fonciers Solidaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ménages sous conditions de ressources. Ce critère est contrôlé à chaque changement du bâtiment garantissant la durabilité de la destination sociale des logements 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le mal logement Accès au logement Soutien à l'emploi dans le territoire visé Mixité sociale 	<div data-bbox="2127 435 2229 535" style="text-align: center;">  <p>10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS</p> </div> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique</p> <div data-bbox="2127 735 2229 835" style="text-align: center;">  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> </div> <p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>
	<p>Aides à la mobilité Emploi-Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides pour faciliter le rapprochement domicile-lieu de travail ou l'accès à l'emploi et au recrutement Aides à la couverture du dépôt de garantie Aides au logement des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés des entreprises du secteur privé non agricole Jeunes de moins de 30 ans 		
	<p>Lutte contre l'habitat indigne</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition et réhabilitation de logements indignes, insalubres, en péril ou anciens dégradés dans les centres villes 	<ul style="list-style-type: none"> Population précaire victime du mal-logement en raison du caractère indigne ou insalubre de son habitation Géographie : 6 territoires d'accélération contre l'habitat indigne 		



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Efficacité énergétique	<p>Travaux de rénovation énergétique du parc privé</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisés par une entreprise agréée RGE Conformément aux normes de performance énergétique issues de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)* 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés propriétaires occupants sous plafond de ressources (« ressources modestes ANAH ») Propriétaires bailleurs salariés modestes ou logeant des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la précarité énergétique 	 <p>7.1 D'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>
Bâtiments écologiques*	<p>Transformation de locaux d'activité et bureaux en logements sociaux et intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB » Conformes aux standards de construction RT 2012 en France 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes du logement social et organismes agréés pour la production de logement intermédiaire en TVA réduite 	<ul style="list-style-type: none"> Evitement des émissions de GES Préservation des sols (lutte contre l'artificialisation) 	 <p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>
	<p>Financement de la construction et/ou acquisition de logements sociaux et intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB » Conformes aux standards de construction RT 2012 en France 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes du logement social et intermédiaire, logeant des ménages sous conditions de ressources 		 <p>13. Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</p>

*Bâtiments conformes aux standards de construction RT 2012 en France, alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB »



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Prévention et maîtrise de la pollution	Démolition de logements sociaux obsolètes et vacants <ul style="list-style-type: none">Traitement physique, chimique, biologique & thermique	<ul style="list-style-type: none">Tout organisme HLMGéographie : zone B2 et C hors ANRU, zone éligible au programme Action Cœur de Ville	<ul style="list-style-type: none">Préservation des sols (lutte contre l’artificialisation)Préservation de la biodiversité	 <p>11.1 D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>  <p>15.3 D’ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations et s’efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols</p>

Indicateurs Sociaux

Catégories de Projets	Exemples d'indicateurs d'impact
Accès à des services de base	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages bénéficiaires d'aides aux équipements sanitaires • Nombre d'établissements médico-sociaux soutenus • Nombre de salariés en difficulté bénéficiaires d'aides et répartition par type d'aide
Accès à un logement à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sociaux construits et/ou acquis financés • Nombre de bénéficiaires d'aides pour l'accession sociale à la propriété • Montant des financements accordés aux politiques publiques d'aide au logement • Nombre d'OFS supportés • Nombre de logements indignes restaurés

Indicateurs Environnementaux

Catégories de Projets	Exemples d'indicateurs d'impact
Bâtiments Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements neufs et réhabilités financés • Performance énergétique de ces logements
Efficiences Energétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés • Economies d'énergie (MWh) • Emissions de gaz à effet de serre évitées
Prévention et maîtrise de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements obsolètes détruits • Nombre de logements reconstruits

Lois / Décrets

- Création de Action Logement Groupe
Ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016, article 1er alinéa 3°
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/10/20/LHAL1617659R/jo/texte>
- Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)
Loi du 22 décembre 2018
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000037949687&idSectionTA=LEGISCTA000006176366&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20181223>
- Réorganisation de la PEEC
Ordonnance n° 2016-1408 du 21 octobre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/10/20/2016-1408/jo/texte>
- Approbation des statuts ALG
Décret n° 2016-1681 du 5 décembre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/5/LHAL1632544D/jo/texte>
- Approbation des statuts d'Action Logement Services (ALS)
Décret n° 2016-1769 du 19 décembre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/19/LHAL1634067D/jo/texte>
- La Convention Quinquennale 2018-2022
Convention du 16 janvier 2018
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/convention/2018/2/8/TERL1736275X/jo/texte>
- Le Plan d'Investissement Volontaire
Convention du 25 avril 2019
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/convention/2019/4/25/LOGL1913704X/jo/texte>
- Avenant à la Convention Quinquennale 2018-2022 et au Plan d'investissement Volontaire de Février 2021
https://groupe.actionlogement.fr/sites/alg/files/documents/investisseurs/fr/7_LEGAL/avenant_convention_quinquennale_2018_2022_signe.pdf



Olivier Rico

Directeur général

Action Logement Services

olivier.rico@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 12 50



David Delage

Directeur général délégué

Action Logement Services

davide.delage@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 12 39

Contact générique : programmeEMTN@actionlogement.fr

Site internet : <https://groupe.actionlogement.fr/relations-investisseurs>